



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 9803

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de M. le ministre du logement sur l'insuffisance des crédits de l'ANAH dans le Bas-Rhin. Actuellement, il y a 442 dossiers en attente pour des raisons financières. Alors que la politique poursuivie par cet organisme correspond parfaitement aux objectifs du ministère, il est étonnant que les initiatives prises dans ce domaine ne puissent être soutenues comme il faut. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour rétablir des délais de décision et d'exécution plus conformes à la promotion de l'investissement privé.

Texte de la réponse

Pour 1994, le Gouvernement entend continuer à favoriser la réhabilitation et l'entretien du parc de logements existants afin de soutenir l'activité du secteur du bâtiment. Ainsi, au titre de cette année, la loi de finances a prévu 2 300 MF pour l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), ce qui reconduit les crédits 1993, y compris ceux attribués au titre du plan de relance du 10 mai 1993. C'est au total 2 900 MF qui seront consacrés à la réhabilitation du patrimoine privé (600 MF pour la prime à l'amélioration de l'habitat) alors qu'avant 1993 ces crédits n'excédaient pas 2 500 MF. Dans ce cadre, la région Alsace obtient une dotation ANAH prévisionnelle s'élevant à 83 MF, dont 42,6 MF pour le Bas-Rhin. Ces crédits devront être engagés sur des projets prêts à être commencés, en particulier en ce qui concerne les opérations importantes de réhabilitation et les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat.

Données clés

Auteur : [M. Loos François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9803

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 21

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 655